

Publié le 17 juillet 2014

Pays-Haut Lorraine : Vers un modèle éolien éco-citoyen

Créée par les collectivités pour développer les EnR, la Sodeger Haut Lorraine prépare avec la Caisse des dépôts et consignations le modèle économique qui permettra d'impliquer les habitants dans la dynamique et de faire retomber sur le territoire les dividendes dégagés par de futurs parcs éoliens. Un premier site doit voir le jour en 2015/2016.



Comment rendre les projets d'énergie renouvelable acceptables pour un territoire ? Comment impliquer les habitants dans cette dynamique ? La [Sodeger Haut Lorraine](#) a été créée en 2011 pour permettre aux collectivités du territoire de maîtriser le développement des EnR, et plus particulièrement de l'éolien, mais aussi de sensibiliser les habitants aux enjeux économiques et écologiques, en les faisant participer au financement des projets. La Sem et la Caisse des dépôts travaillent ensemble pour définir la meilleure formule de financement, dans laquelle l'investissement participatif aura un rôle clé à jouer.

« Ce type de financement peut se faire soit en entrant dans le capital d'une société de projet, soit sous la forme de prêt », commente Daniel Matergia, P-dg de la Sodeger, maire de Sancy et président de la Communauté de communes du Pays audunois. « C'est cette dernière solution que nous avons retenue pour l'instant, car il n'y a pas de risque pour les particuliers. Le taux intérêt sera incitatif, fixé à l'avance et supérieur à la rémunération d'un compte épargne. Il dépendra du modèle économique final ». Si rien n'a été encore décidé, ce sera vraisemblablement un banquier qui jouera le rôle d'interface entre les habitants et le futur parc éolien. « Mais, il existe aussi des sites

internet de type crowdfunding qui peuvent faire appel à des investisseurs particuliers ».

Deux sites potentiels

Deux sites semblent favorables à l'arrivée d'éoliennes dans le Haut-Pays Lorrain. « Les permis de construire du premier site, à Brehain-la-Ville, ont été accordés en décembre 2013, explique Daniel Matergia. On sort de l'enquête publique avec un avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur, et on est maintenant dans l'attente de l'accord final du Préfet pour l'autorisation d'exploiter ». La construction pourrait démarrer en septembre 2015, avec sept éoliennes, en partenariat avec la Communauté de communes du Pays Audunois.

Le deuxième site est partagé par deux intercommunalités qui travaillent de concert à son développement : les communautés de communes du Pays Audunois (CCPA) et du Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA). « Au final, deux éoliennes sur le territoire de la CCPA seraient portées par la Sem, deux autres, sur le territoire de la CPHVA, seraient portées par une société privée », précise Daniel Matergia.

L'heure est maintenant à la mise en place du modèle économique qui déterminera le choix des éoliennes et de leur puissance. L'investissement estimé est d'environ 20 millions d'euros. La Sem s'oriente pour l'instant vers la création d'une société de projet où se retrouveraient la Sodeger, GDF Suez et la CDC.

(1) Les actionnaires de la Sodeger Haut Lorraine sont la Communauté de communes du Pays audunois, la Région, le Département, les communes de Sancy, Beuvillers et Brehain-la-ville, et Futur énergie, filiale à 100 % de GDF Suez.

Par Marie-Anne RAMAZZINA